



## Litige école possible suite problème fermeture de mon

-----  
Par Na74

Bonjour, je vous écris car il m'est arrivé un événement ce soir. Je travaille dans une école privée et j'ai du faire la fermeture. Cependant, après avoir enclenché avec un interrupteur la fermeture de la grille avec une clef, je n'ai pas réussi à fermer le clapet où est présent l'interrupteur et la serrure. Après plusieurs essayages, je n'ai pas réussi, de plus les fils électriques destinés à la fermeture sont endommagés. Le clapet est ouvert, visible de l'extérieur mais inaccessible car se situe entre le portail fermé et la porte d'entrée de l'école. J'ai bien fermé la porte d'entrée, prévenu mon responsable, avec des preuves en vidéo (surtout le fait que je n'ai pas réussi à fermer le clapet malgré plusieurs essayages. Il m'a répondu par whatsapp que ce n'est rien mais que laissé comme ça c'est comme si je n'avais pas fermé l'école. Et qu'il me montrera demain matin comment faire. Cela fait 6 ans que je travaille dans l'école et j'ai toujours fermé l'école sans problème. Que peut me reprocher l'employeur sachant que je lui ai prévenu en temps et en heure ? Quels sont mes droits ? Qu'est-ce qu'il ne peut pas me reprocher Merci pour votre retour. Cordialement, Najah BOUNOUR.

-----  
Par kang74

Bonjour

L'employeur a un pouvoir de décision, dont de vous sanctionner.

Pour le dire autrement un employeur peut toujours reprocher à un employé tout et n'importe quoi, que ce soit justifié ou pas.

Après est-ce qu'il le fera, c'est de son unique décision.

Vous, vous pourrez contester devant le CPH si c'est le cas avec les arguments que vous voulez.

Par de là, ne mettez pas la charrue avant les boeufs, vous verrez ce que vous dit votre employeur ...